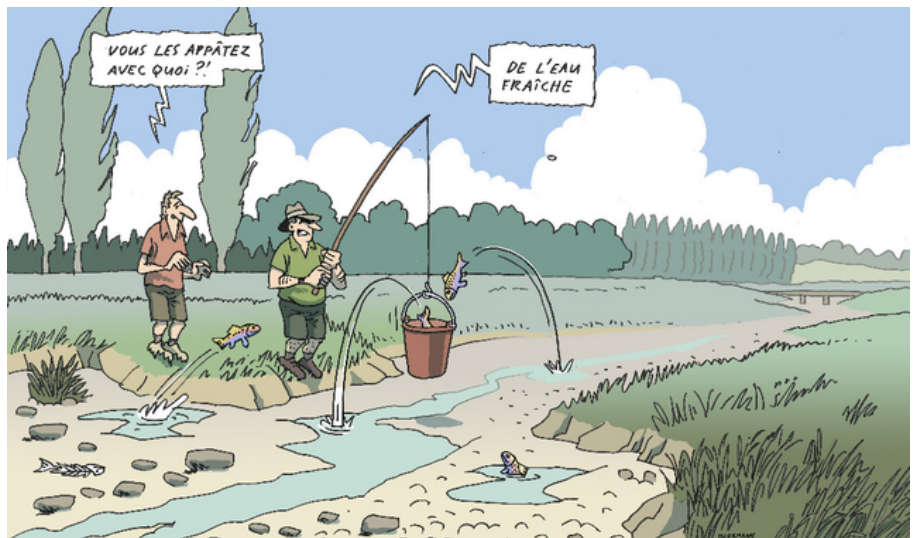


GESTION DE L'EAU : S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique est un enjeu global majeur, qui est de plus en plus prégnant sur la scène internationale. Les études scientifiques montrent clairement que les changements à l'œuvre depuis le début de la période industrielle sont sans commune mesure avec la variabilité naturelle du climat. Le réchauffement, global et progressif, de la planète est ainsi étroitement lié aux modes de vie, de production et de consommation contemporains, fortement émetteurs de gaz à effets de serre. Ces changements climatiques ont un impact direct sur les écosystèmes et les sociétés.

L'eau au cœur du changement climatique...

L'eau est au cœur de ces changements, les observations et les projections des principaux scientifiques réunis autour du GIEC le démontrent. Le cycle hydrologique se trouve affecté dans tous ses aspects par le changement climatique : modification des régimes de précipitations, du ruissellement, augmentation du niveau de la mer, processus de désertification, etc. De manière générale, les disparités de répartition des ressources en eau vont s'amplifier : les épisodes de sécheresse sont déjà plus fréquents dans les régions déjà arides, tandis que la disponibilité en eau devrait augmenter dans les latitudes Nord de la planète. Ces changements dans le cycle de l'eau ne sont pas sans conséquences pour les sociétés et les écosystèmes. Les ressources en eau seront menacées et affectées dans de nombreuses régions, avec des impacts sur tous les domaines du développement (accès à l'eau, sécurité alimentaire, santé, etc.), tandis que les risques de catastrophes liées à l'eau augmenteront. Ceux qui ressentent le plus les impacts de ces changements seront d'abord les plus vulnérables.



Difficile équation entre constat scientifique et décision politique

Les résultats des études scientifiques et les données fournies par les observatoires du Climat sont aujourd'hui sans équivoque et notamment depuis le Traité de Paris sur le Climat : il n'est plus question de lutter contre le changement climatique, car il est déjà en route...mais bien d'en atténuer les effets, et plus encore de s'adapter. Le secteur de l'eau a un rôle à jouer dans ces deux domaines, en limitant la consommation d'énergie du secteur (atténuation), mais surtout en intégrant la dimension climatique dans la gestion de la ressource (adaptation). La gestion du risque, de l'incertitude, l'augmentation de la résilience des populations face au changement climatique sont au cœur de l'adaptation.



Un plan d'adaptation au changement climatique porté par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

A travers le SDAGE 2016-2021, Le comité de bassin Loire-Bretagne porte une dynamique d'actions locales en élaborant un plan d'adaptation au changement climatique. Cette stratégie s'appuie sur un travail de concertation avec les acteurs de l'eau. Cette phase s'est achevée le 31 octobre dernier et s'est appuyée en plus d'un dispositif en ligne, sur plusieurs forums réalisés à l'échelle du bassin. L'objectif du plan est d'adapter nos territoires aux conséquences du changement climatique sur l'eau et les milieux aquatiques.

L'élaboration du plan repose notamment sur l'évaluation de la vulnérabilité des territoires du bassin pour différents enjeux (eutrophisation des cours d'eau, partage de la ressource...) et sur l'expérience des acteurs et les démarches déjà en place localement. Le changement climatique constitue aujourd'hui un levier permettant de réfléchir et de mettre en place de nouvelles approches et de nouveaux comportements. Le principal facteur de réussite de l'objectif du plan s'appuie d'une part sur la prise en compte des initiatives locales et d'autre part sur l'appropriation du plan par les acteurs locaux. C'est pour cette raison que le plan du comité de bassin va identifier et promouvoir des bonnes pratiques existantes. Le bassin Loire-Bretagne, s'il n'est pas le plus exposé aux conséquences du changement climatique sur le territoire français, devra néanmoins faire face à des impacts sur la biodiversité, l'activité industrielle, l'irrigation, l'eau potable... Ceux-ci risquent de compromettre l'atteinte de l'objectif de 61 % des eaux en bon état d'ici 2021.



Au niveau international, le **Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères** fait partie des **engagements de la COP21**. Il prévoit des mesures pour **développer les connaissances, adapter la planification de la gestion des bassins, renforcer leur gouvernance et faciliter le financement des programmes**. Ce pacte a été signé par plus de 300 organismes dans le monde.

Des conséquences déjà observables sur notre bassin versant

Depuis trois ans maintenant on commence à observer les effets du changement climatique global à l'échelle de notre bassin versant. Cela se traduit tout d'abord par plusieurs petits cours d'eau du piémont et de la plaine (Drugent, Pralong, Félines, Madeleine, Curtieux...) qui subissent des stress hydriques très importants plus fréquents en période estivale allant jusqu'à totalement sécher pendant plusieurs jours (voire même semaines, ou des mois) sur leur partie basse. La multiplication des épisodes caniculaires entre les mois de juin et septembre a aussi un impact sur la ripisylve (arbres de bords de cours d'eau) qui se fragilise à cause des stress provoqués par les fortes chaleurs, les maladies, les embolies... Tout cela a bien évidemment des répercussions sur les peuplements piscicoles.

Tourbières et zones humides facteur d'atténuation...

La présence de tourbières en tête de bassin versant et de nombreuses zones humides en bord de cours d'eau permet d'atténuer les nouvelles fréquences d'épisodes climatiques particuliers (sécheresse, orages violents...) que nous connaissons ces dernières années. En effet, ces milieux humides jouent un rôle dans le soutien d'étiage sur les cours d'eau de montagne, permettant notamment au Lignon, à l'Anzon et au Vizézy, de passer moins fréquemment en dessous du débit minimum biologique (débit théorique assurant le maintien de la vie piscicole et aquatique) que les bassins versants moins pourvus. Les zones humides jouent également un rôle de tampon dans la vitesse d'écoulement et de ruissellement, permettant de diminuer l'impact des crues torrentielles lors des épisodes orageux violents.

La stratégie de gestion des zones humides enclenchée avec les MAEC et renforcée dans le nouveau Contrat Territorial, devrait permettre de trouver des leviers d'actions pour relever le défi de l'adaptation au changement climatique, qu'il faudra aussi combiner aux stratégies de gestion de la ressource pour la production d'eau potable en lien avec les opérateurs locaux.



Actualités au fil de l'eau

Des nouvelles de l'Atelier Chantier Insertion (ACI) : du mouvement dans l'équipe

Depuis la rentrée de septembre il y a eu du mouvement au sein de l'équipe rivière, avec en premier lieu l'arrêt maladie longue durée de notre chef d'équipe Christophe RIGODIAT, remplacé temporairement par Gérard ESCOFFIER, déjà passé au sein de notre équipe. L'Atelier Chantier Insertion s'appuie sur un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) pendant lequel l'agent bénéficie d'un accompagnement socioprofessionnel. Pour cet accompagnement, le syndicat a missionné le CILDEA, également porteur d'ACI (Les Jardins de l'Astrée).

Les départs :

Robert CARTON a terminé son contrat après un dispositif transitoire qui lui a permis de travailler dans les travaux publics. Il travaille en ce moment dans une entreprise de plasturgie à Noirétable.

Thibault MARTINON est parti courant juillet pour un emploi dans une entreprise de travail adapté. Il vient de réussir son permis de conduire.

Fabien GOUTTE, a terminé en octobre un CDDI de 24 mois, et va bénéficier d'un suivi par la mission locale.

Le contrat de Laurent VERNET a été arrêté pour lui permettre un rétablissement en vue de réintégrer l'équipe ultérieurement.

Les arrivées :

Gilles BOSY : Ancien salarié d'une imprimerie, il bénéficie du dispositif ACI en vue d'un accompagnement jusqu'à la retraite.

Serge LACHARD, a travaillé dans le secteur de la sécurité et envisage un projet dans le domaine de l'assistance informatique.

Jean-Claude GUERARD est un ancien menuisier qui va préparer aujourd'hui un projet de reconversion

Démontage d'embâcle sur le Lignon de plaine



Une partie de l'équipe rivière a travaillé sur le Lignon de plaine notamment pour démonter un gros embâcle qui s'était formé en aval de Meximieux sur la commune de Montverdun. Le démontage de ces amas d'arbres et de bois reste toujours délicat, un peu à l'image du mikado, où il faut enlever les bonnes branches pour éviter l'effondrement.





ÉCOPHYTO
PRO
RÉGULER ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

LA RÉFÉRENCE
DES GESTIONNAIRES
D'ESPACES VERTS

Mots-clé de recherche



Espace
personnel

[ÉCOPHYTO II](#)

[RÉGLEMENTATION](#)

[STRATÉGIES ET TECHNIQUES](#)

[DOCUTHÈQUE](#)

[ACTUS & AGENDA](#)

[ANNUAIRE](#)

[LABEL TERRE SAIN](#)

ACCÉDER AUX DOCUMENTS TECHNIQUES PAR THÉMATIQUE



Le plan Ecophyto II

Sur la base des recommandations émises par le député Dominique Potier dans son rapport "[Pesticides et Agroécologie / Le champ des possibles](#)", par les parties prenantes et par le public, la priorité est mise sur la **valorisation et le déploiement des techniques et systèmes économes en intrants**. L'objectif de **réduction de 50%** est maintenu, à l'horizon 2025. Le plan s'articule désormais en **6 axes** :

1. Faire évoluer les pratiques et les systèmes ;
2. Amplifier les efforts de recherche, développement et innovation ;
3. Réduire les risques et les impacts des produits phytopharmaceutiques sur la santé humaine et sur l'environnement ;
4. Supprimer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques partout où cela est possible dans les jardins, les espaces végétalisés et les infrastructures ;
5. Encourager, en favorisant une mobilisation des acteurs, la déclinaison territoriale du plan en cohérence avec les contraintes et potentialités locales, renforcer l'appropriation du plan par les acteurs du territoire et des filières et veiller à la cohérence des politiques publiques ;
6. S'appuyer sur une communication dynamique et des approches participatives, pour instaurer un débat citoyen constructif quant à la problématique des produits phytopharmaceutiques, et instaurer une gouvernance simplifiée.

Actions pour les JEVI (jardins, espaces végétalisés et infrastructures)

Pour les JEVI (anciennement dénommées ZNA - Zones Non Agricoles), les **objectifs de réduction d'utilisation se sont renforcés** au regard des dernières évolutions réglementaires et de l'évolution des pratiques des gestionnaires. Dorénavant, l'axe 4 a pour objectif "d'accélérer la transition vers l'absence de recours aux produits phytosanitaires". Il s'agira d'**accompagner les communes vers le « zéro phyto »** via le développement d'outils techniques et réglementaires, le transfert de connaissances, l'accompagnement par des organismes d'appui ...

Des actions du contrat territorial sont prévues en ce sens.